

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Lancement d'un partenariat de soutien aux forêts tropicales

L'OIBT et la JICA vont travailler ensemble sur des objectifs communs

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) ont signé un accord le vendredi 3 septembre 2010 en vue de collaborer étroitement au cours des quatre prochaines années.

Lors de la cérémonie de signature, M. Emmanuel Ze Meka, le Directeur exécutif de l'OIBT, a déclaré: « Nous reconnaissons tous l'importance de conserver et d'utiliser les ressources forestières tropicales dans une perspective durable, ainsi que le rôle majeur qu'elles jouent pour le développement global et durable des pays sous les tropiques. Les forêts tropicales, qui recèlent une large part de la biodiversité sur la planète, représentent donc un patrimoine inestimable pour les populations, et notamment les collectivités locales dont les modes de subsistance en dépendent. Sur la base de cet accord, nous nous proposons d'accroître notre coopération avec la JICA afin de favoriser davantage l'utilisation durable et la conservation des ressources forestières tropicales. » M. Kenzo Oshima, le Vice-président principal de la JICA a indiqué que « Dans la mesure où l'OIBT et la JICA partagent des buts communs, il est logique que nous tirions parti des nombreuses activités que nous avons menées en collaboration jusqu'à présent pour assurer que nos programmes soient mis en œuvre le plus efficacement possible sous les tropiques. »

Les objectifs clés de l'accord sont les suivants:

1. Identifier, développer et mettre en œuvre des activités conjointes ciblées ayant trait à l'utilisation durable et la conservation des forêts tropicales dans le but de soutenir, dans sa globalité et en accord avec leurs politiques nationales de développement, le développement des pays en développement membres de l'OIBT qui bénéficient d'une assistance de la JICA; et
2. Promouvoir le renforcement des capacités chez les pays en développement membres de l'OIBT et faciliter l'échange d'informations entre les Parties et les pays concernés, afin de faire progresser la mise en œuvre de la gestion durable des forêts sous les tropiques.

Plusieurs domaines de coopération ont été identifiés dans l'Accord, comme suit:

- Élaboration et financement de projets conjoints aux niveaux infranational, national et régional;
- Fourniture de services par l'OIBT dans les pays où la JICA met en œuvre des projets JICA et où l'OIBT dispose d'un avantage relatif dû à sa vaste expérience du terrain;
- Activités conjointes destinées à diffuser des informations et partager des expériences dans le domaine de la gestion durable des forêts sous les tropiques;
- Opportunités de diffuser la technologie et les savoir-faire japonais en rapport avec l'utilisation durable et la conservation des ressources forestières, le développement durable de l'industrie forestière; et la promotion du commerce et de la commercialisation des produits forestiers issus de la production durable et de l'exploitation forestière licite;
- Promotion des marchés et des approches basées sur le marché en vue d'accroître la valeur des forêts tropicales par la tarification des services environnementaux, y compris la séquestration et le stockage du carbone;
- Prévention et gestion des feux de forêt, et mise en place de systèmes régionaux d'avertissement et de détection précoces; et
- Gestion forestière destinée à atténuer les changements climatiques, y compris la REDD+, et à s'y adapter.

Les deux organisations travailleront en liaison étroite afin de lever des fonds pour financer leurs activités conjointes. En fonction des ressources financières disponibles, les activités conjointes à mener au cours de la première année de l'accord (2010-2011) pourraient inclure de:

1. Développer et mettre en œuvre des activités conjointes dans les pays tropicaux présentant un intérêt commun, dont la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Gabon et le Brésil, dans le contexte du Programme thématique de l'OIBT lié à la Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et la valorisation des services environnementaux dans les forêts tropicales (REDD) ainsi que le programme de la JICA en faveur des ressources naturelles et des forêts;
2. Organiser un renforcement conjoint des capacités et des manifestations à caractère informatif en vue de gérer et de partager les connaissances lors des réunions internationales pertinentes, ou encore dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité 2010 et de l'Année internationale des forêts 2011, y compris les manifestations en marge de la 10^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB COP 10) qui va se tenir à Nagoya (Japon) en octobre 2010; la 16^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC COP 16) prévue à Cancun (Mexique) en décembre 2010; et la 9^e Session du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF9) qui se déroulera à New York (États-Unis) en janvier 2011; et
3. Favoriser l'élaboration et la diffusion de publications présentant un intérêt commun, dont les Directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois, et une brochure sur la REDD+ destinée à faire connaître au grand public l'importance de la REDD+ et des initiatives prises par l'OIBT et la JICA pour s'attaquer à des questions qui en relèvent.

L'Accord demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014 et pourra être prorogé moyennant consentement mutuel.

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)

L'OIBT est une organisation intergouvernementale qui favorise la conservation ainsi que la gestion, l'exploitation et le commerce durables des ressources des forêts tropicales. Elle fut créée sous les auspices des Nations Unies en 1986 et son siège est situé à Yokohama (Japon). Ses soixante membres sont des pays signataires de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT), l'unique instrument légalement contraignant sur les forêts tropicales au sein des Nations Unies. Ses membres représentent environ 80% des forêts tropicales dans le monde et plus de 90% du commerce international des bois tropicaux. Dans le cadre de ses travaux, l'OIBT facilite les discussions, les consultations, les projets sur le terrain et la coopération internationale sur des questions relevant du commerce international et de l'utilisation des bois tropicaux ainsi que de la gestion durable de sa base de ressources. L'OIBT élabore des textes d'orientation ayant fait l'objet d'un accord international en vue de favoriser la gestion durable des forêts et leur conservation, et aider ses pays tropicaux membres à adapter ces orientations aux conditions locales et à les mettre en œuvre sur le terrain par des projets. En outre, l'OIBT rassemble, analyse et diffuse des données relatives à la production et au commerce des bois tropicaux, et elle finance une gamme de projets et d'autres actions qui visent à développer des entreprises d'échelle villageoise ou industrielle.

L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA)

La JICA est exclusivement chargée de mettre en œuvre l'aide bilatérale du Japon sous trois formes: coopération technique, prêts et subventions. À travers la vision : « Un développement intégré et dynamique » qui l'anime, la JICA offre sa coopération internationale aux pays en développement dans une vaste gamme de domaines. La JICA reconnaît que la conservation de l'environnement naturel constitue l'une des priorités absolues de la coopération internationale. Dans l'objectif de « trouver l'harmonie entre les activités humaines et la conservation de l'environnement naturel », la JICA coopère avec les pays en développement en vue de créer des mécanismes permettant à ces nations de protéger elles-mêmes leur environnement naturel. Dans le domaine de la conservation environnementale, le Groupe chargé de la foresterie et de la conservation de la nature au sein de son Département Environnement mondial a mené 88 projets de coopération technique, 11 projets financés par une subvention et 28 projets financés par un prêt d'aide publique au développement (APD) au cours des exercices 2000 à 2011. Les nombreux projets qu'elle a mis en œuvre ont amené la JICA à adopter et favoriser ce qu'on appelle l'« approche de type co-bénéfices », qui contribue aux efforts destinés à atténuer le réchauffement climatique et à assurer le développement durable des pays en développement. La conservation des ressources naturelles, dont les forêts, présente une myriade de bénéfices, en contribuant aux mesures visant à atténuer le réchauffement climatique, en protégeant la biodiversité, en maintenant les sources en eau et en apportant un moyen de subsistance aux collectivités locales. La JICA met en œuvre des projets générateurs de co-bénéfices qui assurent l'équilibre entre l'environnement et le développement en encourageant l'utilisation durable des ressources naturelles par les communautés locales.

Pour obtenir de plus amples informations sur les projets et programmes de l'OIBT, prière de consulter www.itto.int. Pour en savoir plus sur la JICA, prière de consulter www.jica.or.jp.